


Numéro	DL220223-AF01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions de fonctionnement – exercice 2022	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 avril 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le sept avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Stéphanie CLAUS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	1 ^{er} avril 2022
Date de publication délibération :	12 avril 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 avril 2022

IV. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions de fonctionnement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

1) SUBVENTIONS POUR LA PETITE ENFANCE - VIE EDUCATIVE

L'ILL AUX ENFANTS

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement pour la gestion de la crèche parentale dans le cadre de la convention financière 2022

Observation : Cette subvention sera payée par acomptes provisionnels. Le règlement du solde, positif ou négatif, interviendra en fin d'exercice, après approbation du compte d'exploitation.

Montant proposé : **45 000 euros**

Imputation : LC N° 284 / 6574 – 64 – CPAR – ENFANCE – 65

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2022

LA RECRE DES GALOPINS

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **3 000 euros**

Imputation : LC N° 281 / 6574 – 522 – ENFANCE – 65

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FOL (Fédération des Œuvres Laïques)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour développer, dans le cadre du programme « Lire et Faire Lire », le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle à destination des élèves fréquentant les écoles primaires et les structures éducatives de la commune de 1 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action « Lectures Plurilingues » de 500 euros

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : LC N° 217 / 6574-20-AFFAIRES SCOLAIRES-65

2) SUBVENTIONS POUR LA JEUNESSE

ALT (ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement pour les 4 Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes basés à Illkirch-Graffenstaden, ainsi que pour la consultation Jeunes Consommateurs

Montant proposé : **11 200 euros**

Imputation : LC N° 255 / 6574 – 522 – JEUNESSE – 65

LE MIGOU

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'ensemble des actions « cadets et cadettes de la prévention » d'Illkirch-Graffenstaden, « Prévention Alsace » et « Mardi de l'Égalité »

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : LC N° 255 / 6574 – 522 – JEUNESSE – 65

MISTRAL EST

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action Zig Zag

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : LC N° 255 / 6574 – 522 – JEUNESSE – 65

3) SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - DSU

SOS AIDE AUX HABITANTS

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement pour l'action « Aide aux victimes – Accès individuel au droit – Médiations pénales et gestion des conflits. Prise en charge « auteurs et victimes » auprès des habitants de la commune »

Montant proposé : **2 600 euros**

Imputation : LC N° 1182 / 6574 – 520 – DSU – 65

4) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES SPORTIVES

ACLIG (Association Culture et Loisirs d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour aider l'association à relancer ses activités suite à la crise sanitaire

Montant proposé : **10 000 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 - 025 - DGS – 65

FAIG (Football Association Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement : 20 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle d'aide au maintien en National 3 : 15 000 euros

Montant proposé : **35 000 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2022

HAIG (Handball Association Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **14 000 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

MISTRAL EST

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action Breaking AT JO 2024

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

SBLC (Section Badminton Les Cottages)

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement

Montant proposé : **450 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

SIG (Strasbourg Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement : 90 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour le centre de formation et son développement : 10 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle d'aide aux déplacements aux Playoffs Ligue 2 à hauteur de 25% de 3 500 euros maximum versée sur présentation des factures acquittées : 875 euros

Montant proposé : **100 875 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2022

Monsieur Luc PFISTER ne prend pas part au vote.

SOIG – section GYMNASTIQUE (Société Omnisport d'Ilkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

TCIG (Tennis Club d'Ilkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **12 660 euros**

Imputation : LC N° 20 / 6574 – 411 – SCOM – SPORTS – 65

5) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES CULTURELLES ET ANIMATIONS

ACCORDEONA

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle dans le cadre du Printemps des Bretelles 2022

Montant proposé : **7 150 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 – 025 – DGS - 65

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention d'objectifs 2022

APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **3 000 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 – 025 – DGS - 65

Monsieur Hervé FRUH ne prend pas part au vote.

MUSIQUE UNION

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle de fonctionnement

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 – 025 – DGS - 65

ORCHESTRE D’RHINSCHNOOGE

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l’achat de partitions à hauteur de 25% de l’achat et plafonnée à 250 euros. Subvention versée sur présentation des factures acquittées

Montant proposé : **250 euros**

Imputation : LC N° 7 / 6574 – 33 – DGS – 65

6) SUBVENTION POUR ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

PSALMODIA

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle, dans le cadre de la Charte Verte, pour une action de sensibilisation à l’environnement par le biais de l’exposition photos nature en extérieure « BIG Vert » qui se déroulera de la mi-mai à octobre 2022.

Montant proposé : **1 570,90 euros**

Imputation : LC N° 3193 / 6574 – 830 – DEVELOPPEMENT DURABLE – 65

7) SUBVENTION POUR ACTIVITES DIVERSES

ASSOCIATION SYNDICALE DU DOMAINE DE L’ILE

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle dans le cadre de l’amélioration du cadre de vie du quartier

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 - 025 - DGS – 65

8) CHEQUIERS CULTURE ET SPORTS

Objet de la demande : Dans le cadre de la délibération n°DL210617-CLM01, demande d’attribution de cette subvention aux associations suivantes dont le dossier déposé est complet :

- **Accordéona** pour un montant de **130 euros** (13 chèques)
- **ACLIG** (Association Culture et Loisirs d’Illkirch-Graffenstaden) pour un montant de **160 euros** (16 chèques),
- **ARANI section Judo** (Association des Résidents et Amis du Nord d’Illkirch-Graffenstaden) pour un montant de **9 160 euros** (916 chèques),
- **ARANI sections Volley-ball et Pilates** pour un montant de **1 230 euros** (123 chèques),
- **ATAL** (Association de Tir à l’Arc et Loisirs) pour un montant de **10 euros** (1 chèque),
- **Centre équestre du Scheidstein** pour un montant de **2 860 euros** (286 chèques),

Numéro	DL220223-AF01	5/5
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	

- **CRIG (Club de Rugby d'Illkirch-Graffenstaden)** pour un montant de **3 780 euros** (378 chèques),
- **EEUDF** (Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France) pour un montant de **440 euros** (44 chèques),
- **FAIG** (Football Association d'Illkirch-Graffenstaden) pour un montant de **590 euros** (59 chèques),
- **Illkirch Bujutsu** pour un montant de **160 euros** (16 chèques),
- **HAIG** (Handball Association d'Illkirch-Graffenstaden) pour un montant de **480 euros** (48 chèques),
- **Le Migou** pour un montant de pour un montant de **480 euros** (48 chèques),
- **SBLC** (Section Badminton Les Cottages) pour un montant de **80 euros** (8 chèques)
- **SOIG section Aikido** (Société Omnisport d'Illkirch-Graffenstaden) pour un montant de **80 euros** (8 chèques),
- **SOIG section Jiu Jitsu** pour un montant de **670 euros** (67 chèques),
- **SOIG section Judo** pour un montant de **2 000 euros** (200 chèques),

Montant proposé : **22 310 euros**

Imputation : LC N° 4 / 6574 - 025 - DGS – 65

En vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions financières concernant les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : 33 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS